

*Lycée Polyvalent (Général, Technologique, Professionnel)
CPGE Technologie Biologie / BTS ABM, BioAc, BioTech, SP3S
IFSI / IFAS / IFAP / IMRT*

Unité de Formation par Apprentissage

*Lycée des Métiers de la Biologie, de la Biochimie et des Biotechnologies, de la Santé et du Social
Campus des Métiers et des Qualifications Autonomie Longévité Santé*

DEMI-PENSION

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION

Année Scolaire 2018/2019

Acte du CA du /2017-2018

Le service de restauration du Lycée Valentine Labbé fonctionne à la RÉSERVATION.

La réservation permet aux cuisiniers de gérer au plus près la production des plats, de limiter le gaspillage de nourriture dans le souci de la mise en place d'une démarche ECO-RESPONSABLE.

Deux restaurants sont accessibles au même tarif :

-Le **Restaurant dit « traditionnel »** dont l'accès se fait par l'escalier « Porte R2 » du bâtiment Restauration, afin de bien respecter le sens de la circulation.

-La « **Cafétéria sandwicherie** » qui est située à « la cafet ». Conformément au **Plan de Maitrise Sanitaire**, l'accès à la cafétéria est **limité à 1 passage par semaine** pour les apprenants. Les menus servis à la cafétéria sont des menus complets comprenant : sandwich, dessert, fruit, eau.

L'accès au service, qu'il s'agisse du Restaurant ou de la Cafétéria, est assuré par un système informatisé à carte. Il convient à l'apprenant de choisir lors de la réservation où il souhaite déjeuner. (**Attention réservation obligatoire quel que soit le restaurant souhaité**).

Pour ce faire, il existe trois bornes de réservation : au bâtiment IFSI, à « l'Aquarium », à l'Intendance. Les repas peuvent également être réservés sur le site <http://espacenumerique.turbo-self.com>, après avoir reçu vos codes d'accès (transmis par mail après demande de création de compte en ligne). Il est conseillé d'utiliser ce moyen de réservation des repas.

**Aucun repas extérieur ne peut être consommé sur place ni au Restaurant scolaire ni à la Cafétéria.
Seuls les apprenants ayant effectué une réservation pour la cafétéria y auront accès.**

1. INSCRIPTION

Les élèves et étudiants qui désirent déjeuner au restaurant scolaire peuvent **s'inscrire** à la prestation, en remplissant la **demande d'admission** et en **versant une provision de 40 €** (crédit mis sur la carte équivalent à 10 repas environ).

Le restaurant scolaire ainsi que la cafétéria sont ouverts du Lundi au Vendredi de 11h15 à 13h20

Les nouveaux apprenants recevront une carte d'accès à l'Établissement et à la Restauration lors de leur inscription. La première carte est gratuite et est valable pendant toute la scolarité au sein du Lycée. **Celle-ci est strictement personnelle et ne peut être ni prêtée ni cédée.**

En cas de perte ou de dégradation, l'ancienne carte est bloquée et l'éventuel solde est transféré sur une **nouvelle carte**, après versement d'une participation aux frais de **10 €**.

En cas de vol, l'ancienne carte est bloquée et l'éventuel solde est transféré sur une nouvelle carte gratuitement, sous réserve de production du constat de dépôt de plainte auprès du commissariat mentionnant le vol de la carte.

L'établissement peut être amené à bloquer la carte pour demander à l'apprenant de passer à l'Intendance.

L'oubli de carte doit être **exceptionnel**, **l'oubli de réservation est limité à une fois par mois pour le restaurant scolaire uniquement (sans réservation, l'accès à la cafétéria sera refusé)**. L'apprenant qui n'aura pas réservé ou qui aura oublié sa carte attendra le moment opportun pour que le responsable du service active son passage au restaurant scolaire.

ATTENTION : Aucun passage ne sera autorisé si le crédit de la carte est insuffisant.

2. TARIF ET RÉDUCTIONS

1) TARIF

Le prix du repas est de 3,90 € au 1^{er} janvier 2018, tarif en vigueur pour l'année civile (tarif non connu pour 2019), que ce soit pour le restaurant « traditionnel » ou la cafétéria.

2) COMMENT CREDITER LA CARTE ?

Il appartient à l'intéressé de veiller à alimenter le crédit de sa carte. Le solde de la carte est indiqué à chaque passage en restauration, ou après toute réservation. **Un seul passage** peut être débité par jour.

Vous pouvez créditer votre carte tous les jours ouvrés de la semaine jusqu'au vendredi 12h :

- par **chèque libellé au nom du « Lycée Valentine Labbé »** à déposer et **enregistrer dans le kiosque TURBO SELF** situé à l'intendance, à l'AQUARIUM ou au Bâtiment I avec les **Nom, Prénom et Classe au dos du chèque**. Ce moyen de paiement est à privilégier dans la mesure du possible ;
- par **Carte Bleue au kiosque TURBO SELF** situé à l'intendance , **un minimum d'encaissement de 39 € (correspondant à 10 repas) est obligatoire ;**
- en **espèces** déposé au **bureau Porte R4 à l'Intendance** ;
- par paiement en ligne sur le site <http://espacenumerique.turbo-self.com> grâce aux accès permettant de réaliser les réservations de repas ;
- par **virement bancaire** sur le compte de l'établissement, dont les références sont les suivantes (dans ce cas, penser à anticiper le règlement pour tenir compte des délais bancaires) :
Régie du Lycée Valentine Labbé N° 10071 59000 00001018673 52
TRESOR PUBLIC LILLE IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 1867 352
BIC : TRPUFRP1

PRECISER DANS LE LIBELLÉ : « DP – Nom, Prénom et Classe de l'élève »

ATTENTION : les chèques et espèces sont comptabilisés sur votre carte tous les jours **avant 9h**. Si vous déposez votre encaissement **après 9h, votre carte ne sera pas créditée pour le jour même**. Il est nécessaire d'anticiper avant la fin du crédit. Il est également conseillé d'anticiper les virements bancaires. **Seuls les paiements par CB ou paiement en ligne sont comptabilisés automatiquement et régulièrement.**

Afin de pallier l'oubli de réservation, et l'absence de crédit, ceci uniquement pour le restaurant dit « traditionnel », le Kiosque de l'intendance permet de délivrer **un badge pour un repas au tarif unique de 6 € (paiement par carte bancaire)**.

Afin de pallier l'oubli de carte, les kiosques permettent de délivrer un « ticket carte oubliée » qui remplacera la carte pour le jour même, à condition d'avoir réservé son repas.

L'apprenant ayant oublié sa carte mais ayant effectué sa réservation **pour la cafétéria sera autorisé à y accéder à la condition de passer à l'intendance au préalable**.

A contrario, l'apprenant n'ayant pas sa carte et n'ayant pas réservé ne pourra pas accéder à la cafétéria mais seulement au restaurant scolaire traditionnel (dans la mesure où il s'agit de son premier oubli mensuel de réservation).

3) FONDS SOCIAL

Une demande de participation du **Fonds Social** peut être déposée auprès de l'Assistant Social du Lycée **pour les élèves de l'enseignement secondaire**. Cette demande prend en considération les revenus fiscaux du foyer et est soumise à un barème. Monsieur MARCINKOWSKI, Assistant Social du Lycée se tient à votre disposition pour examiner avec vous les modalités de prise en charge des difficultés financières que vous pouvez rencontrer.

Les élèves bénéficiant du Fonds Social sont tenus de déjeuner s'ils ont réservé, sous peine de se voir retirer l'aide apportée par le Fonds Social. En cas d'absence de l'élève, celui-ci ou ses parents doivent prévenir l'Intendance pour annuler la réservation LE JOUR MEME.

3. REMBOURSEMENTS

Lorsqu'un apprenant quitte définitivement l'Etablissement, si le solde de sa carte de restauration est supérieur au prix d'un repas il peut en demander le remboursement par courrier en y joignant un RIB ainsi que la carte de restauration. Le remboursement se fera alors par virement le mois suivant. Il ne sera procédé à aucun remboursement sur place en espèces.

A La Madeleine, le

**La Gestionnaire,
L. DELEPIERRE**

**Le Proviseur,
M. FAYE**